

Non à l'extradition de Gino militant anti-fasciste !

Paris le 21 août 2026

Le 19 août dernier, la cour d'appel de Paris s'est prononcée favorablement à l'extradition de Gino, militant antifasciste, vers l'Allemagne sous 10 jours.

Gino est accusé d'avoir participé à des affrontements lors d'une mobilisation antifasciste à Budapest en 2023 organisée en opposition à la manifestation néonazie dite du « Jour de l'Honneur », qui commémore une bataille des armées nazies pendant la Seconde Guerre mondiale. Son "crime" : s'être opposé concrètement à l'extrême droite, refuser de la laisser défilier.

La justice française s'était opposée une première fois à son extradition vers la Hongrie en avril 2025, son droit à un procès équitable n'étant pas garanti et les conditions de détention l'exposant à un traitement inhumain. Mais le refus français n'a pas mis fin à la procédure. Le 16 décembre 2025, Gino a été arrêté une nouvelle fois en région parisienne sur la base d'un mandat d'arrêt européen émis par l'Allemagne pour les mêmes faits.

Alors que l'Allemagne a déjà extradé en Hongrie Maja, une militante antifasciste poursuivie dans la même affaire, une extradition vers l'Allemagne fait courir à Gino le risque de terminer entre les mains des autorités hongroises.

Incarcérée depuis 2 ans en Hongrie, puis condamnée après une parodie de procès, Maja subit quotidiennement des traitements inhumains. Extradier Gino serait l'exposer à subir le même sort.

Dans un rapport publié le 16 décembre 2025, jour de l'incarcération de Gino, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) s'était dit gravement préoccupé par les conditions de détention dans les prisons hongroises, notamment celle de Tiszaörs.

Cette affaire s'inscrit dans un contexte plus large de criminalisation des mouvements contestataires en Europe. Fin juillet, huit personnes ont ainsi été interpellées en France puis mises en examen en amont d'une mobilisation contre le projet de LGV Lyon-Turin en Italie. Le parquet avait demandé leur placement en détention provisoire.

La coopération policière et judiciaire européenne ne doit pas devenir un outil de criminalisation des militant·es et des mobilisations sociales et antifascistes.

Manifestement, les juges de la Cour d'Appel de Paris ont cédé aux pressions de l'Union Européenne et d'Europol, bafouant tous les principes de l'indépendance de l'institution judiciaire et des principes de liberté fondamentales. Ses avocats font appel de cette décision devant la Cour de Cassation qui aura 40 jours à compter du pourvoi pour se prononcer définitivement.

L'Union syndicale Solidaires continue d'apporter tout son soutien aux militant·es antifascistes, s'oppose à l'extradition de Gino et demande sa libération définitive, ainsi que celles de toutes et tous les antifascistes emprisonné·es.